

SECTION SPORTIVE NATATION

Lycée Auguste Brizeux

DOSSIER D'INSCRIPTION

2024-2025

Afin de recenser les pré-candidatures, il est demandé aux familles qui ont l'intention de solliciter l'inscription de leur enfant dans cette section, de transmettre l'imprimé ci-joint **avant le 17 mai 2024** **au secrétariat élève du lycée**

*** Aucun dossier ne doit être déposé dans le club.**

Comment entrer dans la section Natation ?

1. Le présent dossier d'inscription

+

2. Aptitude sportive

Afin de réaliser le recrutement, veuillez prendre contact avec le club de Quimper Natation avant le 7 mai

Mail : unionquimpernatation@gmail.com

Suivant le profil sportif de l'élève, des tests sportifs et/ou un entretien pourront être organisés avant la commission.

+

3. Une commission d'admission scolaire

Etude du dossier scolaire

(Fiche scolaire)

↓

4. Admission*

*** Dans le cas d'une demande de dérogation (critère « parcours scolaire particulier »), l'inscription en section sportive au lycée A Brizeux est soumise à l'accord de la Direction Académique.**
Les élèves sont prioritaires à l'internat.

PRESENTATION

Un Objectif commun : Accompagner les jeunes sur les plans scolaire et sportif.

Concilier au mieux le double parcours scolaire/sportif

Mettre en commun nos savoir-faire reconnus pour accompagner nos jeunes et toujours être au plus près d'eux.

L'objectif Scolaire :

Les études restent la priorité des élèves.

Ils suivent le cursus scolaire normal, y compris les cours d'éducation physique et sportive.

Ils bénéficient donc des mêmes droits et devoirs que les autres élèves.

L'objectif Sportif : Elever son niveau de performance

L'appartenance à la section sportive impose aux élèves l'obligation de participer aux séances d'entraînements programmées dans le cadre de l'aménagement des horaires appliqués par le lycée.

Les élèves participent aussi aux compétitions mentionnées dans le calendrier sportif. Dans le cadre de déplacement géographique imposé par une compétition, il pourra arriver que les élèves ne puissent assister à certains cours, tout sera alors mis en œuvre pour qu'ils puissent les rattraper.

Le suivi médical :

Une fois par an, les lycéens de la Section Natation se déplacent au Centre Médico Sportif de Brest pour une visite médicale, les rendez-vous sont pris par les infirmières scolaires du lycée.

Pour les élèves de seconde qui intègrent la section sportive, le rendez-vous sera pris le plus tôt possible dès validation de l'admission, avant la rentrée de septembre pour le début des entraînements.

Par ailleurs, les élèves peuvent bénéficier d'un suivi sportif toute l'année auprès du CMS si cela s'avère nécessaire.

L'équipement individuel et le matériel pédagogique :

Chaque nageur doit être en possession de son équipement.

Les candidats à l'entrée en section sportive doivent avoir :

- **des qualités sportives** établies par les instances fédérales ou lors des sélections à partir de tests physiques et techniques.
- **une aptitude à l'autonomie** car l'emploi du temps chargé suppose de savoir s'organiser et se mettre au travail spontanément.

Club support :

Le club Union Quimper Natation est le club partenaire pour le fonctionnement de la section natation avec le lycée Auguste Brizeux.

La piscine Kerlan Vian de Quimper sera en travaux, l'information sur le site d'entraînement sera communiquée ultérieurement.

Grâce à la Section Sportive natation, il est possible de transmettre aux lycéens les compétences suivantes :

- La confiance en soi
- Le goût de l'effort
- La vie en groupe (ponctualité, assiduité et respect)
- Le perfectionnement pour un projet
- Le partage des connaissances

Règlement de la section sportive natation

Objectif : Ces règles de fonctionnement ont pour but de préciser aux nageurs et à leurs familles les conditions de travail et d'environnement permettant à chacun de réussir son projet scolaire et sportif.

Article 1

En intégrant la section, le nageur s'engage à respecter le présent règlement ainsi que le règlement intérieur de l'établissement scolaire. Il doit faire preuve d'un total investissement tant au niveau scolaire que sportif. **C'est un engagement moral d'assiduité.**

Article 2 - Les entraînements et les compétitions

◆ L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence quelle que soit la durée (absence prévue ou à caractère exceptionnel) doit être justifiée par écrit par les parents ou tuteurs et transmise au bureau du CPE et à l'éducateur avant la séance.

◆ L'assiduité aux compétitions est également une règle fondamentale. Si elles entraînent des absences en cours, tout sera mis en œuvre pour permettre à l'élève de les rattraper.

Les enseignants et la vie scolaire seront informés du calendrier des compétitions et les nageurs concernés leur en feront le rappel.

◆ Informations sur les horaires : les mardis et jeudis 15h30 Rdv entrée du collège Brizeux.
17h30 fin de séance.

◆ Le nageur veillera au respect des horaires. Tout retard devra être justifié dans les mêmes conditions que les absences.

◆ Les éducateurs responsables de la séance se réservent le droit de prendre les dispositions nécessaires en cas de comportement antisportif, de non-respect de l'éducateur, de ses partenaires ou des règles.

◆ Les nageurs sont tenus de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

◆ Aucun rendez-vous personnel ne sera toléré pendant les heures de la section natation (hormis les rendez-vous médicaux impératifs)

Article 3 - Le suivi médical

◆ En cas de problème physique, le nageur devra informer les éducateurs de la section natation ainsi que les infirmières scolaires.

◆ Il devra respecter l'avis médical du médecin traitant et la durée de l'arrêt prononcé.

Article 5 - Valeurs éducatives et sociales

◆ Les nageurs qui représentent la section natation se doivent d'avoir un comportement exemplaire et respectueux dans l'établissement scolaire et en dehors, envers les éducateurs, les professeurs, les surveillants et l'ensemble des personnes côtoyées.

◆ Les nageurs seront sollicités pour participer aux compétitions UNSS (natation, cross) et y représenter la section natation. C'est pourquoi il est recommandé d'être licencié à l'association sportive du lycée.

Article 6 – Suivi sportif / scolaire

◆ Les éducateurs donnent une appréciation lors du conseil de classe sur le parcours de l'élève/nageur tout au long du trimestre. Cette appréciation est portée sur le bulletin.

En cas de transgression ou de manquement à ces règles (article 1 à 6), après concertation avec le chef d'établissement, des sanctions pourront être appliquées (de l'exclusion temporaire au renvoi définitif de la section natation).

L'intégration du nageur dans la structure nécessite l'acceptation du présent règlement.

Le2023 à.....

Le représentant légal

Nom :

Prénom :

Signature :

Le nageur

Nom :

Prénom :

Signature :

Dossier de candidature

Section sportive natation (Classes de 2^{nde}, 1^{ère}, Term)

Élève

Nom :	Adresse :
Prénom :	
Date de naissance :	N° de téléphone des parents :

Etablissement d'origine :

Nom/Adresse :

Classe fréquentée en 2022-2023 :

Si licencié dans un club de natation, indiquer lequel :

L'élève indique ci-dessous sa motivation pour intégrer la section natation :

Je soussigné, père / mère / représentant légal (rayer les mentions inutiles) de l'élève
..... demande son admission dans la section sportive natation du lycée Brizeux de
Quimper.

A....., le

Signature

Fiche scolaire

(A renseigner par l'établissement d'origine)

Nom :

Prénom :

Situation actuelle

Etablissement d'origine :

Classe :

LV1 :

LV2 :

Options :

Orientation prévue pour l'année scolaire prochaine :

Classe :

LV1 :

LV2 :

Options éventuelles *(les options seront possibles en fonction des contraintes de l'emploi du temps et de constitution des classes, certaines ne sont pas cumulables avec la section natation (En terminales : maths expertes, complémentaires et droits et enjeux du monde contemporain) :*

Avis du professeur principal (attitude en classe, capacité d'organisation dans son travail, qualité et quantité du travail personnel) :

Avis du chef d'établissement :

Fiche sportive

Nom :

Prénom :

Niveau en natation :

Pour les licenciés en club de natation (à remplir sous le contrôle de l'entraîneur de club)

Nom et adresse du club : UNION QUIMPER NATATION, Rue Jules Noël, 29000 QUIMPER

Téléphone : 06 87 34 79 69

Nom de l'entraîneur : AUDOURENQ Thierry

Adresse et n° de téléphone : Kerganeved, 29700

N° de licence FFN du nageur : 2999845

PLUGUFFAN, 06 87 34 79 69

Depuis combien de temps vous entraînez-vous ?

Entraînement actuel

Nombre de séances hebdomadaires : 2

Total d'heures par semaine : 2

Répartition des jours d'entraînement :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

Pratiquez-vous un autre sport et si oui à quelle fréquence hebdomadaire ?

Niveau sportif requis pour l'admission

Voir grille d'accès

Avis de l'entraîneur de l'UQN

- Le nageur remplit les conditions d'accès à la section sportive.
- Le nageur a satisfait / n'a pas satisfait aux épreuves sportives.